

Rapport annuel d'accessibilité 2023

Voirie, bâtiments communautaires et transports urbains

1 – Bilan des travaux de voirie et d'aménagement des espaces publics réalisés en 2023 en faveur de l'accessibilité

En 2023, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'entretien et d'aménagement de voirie, a poursuivi ses investissements en faveur des personnes à mobilité réduite en consacrant une partie de ses ressources à l'amélioration de l'état de la voirie et des trottoirs :

ALBI

- **Avenue de Pélissier** : Réfection des trottoirs entre l'avenue Dembourg et la voie ferrée, suite aux travaux de reprise des réseaux humides.
- **Rue de la République** : Requalification de la rue avec modification du profil en travers, avec une voie de circulation, accès cyclable et élargissements des trottoirs.
- **Grand Théâtre – Les Cordeliers** : Reprise de la traversée en revêtement minéral permettant un accès plus sécurisé vers l'hôpital.
- **Route de Fauch et aménagements giratoire rue Mendès France** : Aménagement complet entre Fauch et Mendes France, y compris reconfiguration giratoire. Requalification de la rue avec modification du profil en travers, avec une voie de circulation, accès cyclable et trottoirs élargis.
- **Rue Paul Bodin** : Réfection de la chaussée, d'une partie des trottoirs + traversée sécurisée au droit du collège avec îlots centraux.

ARTHES

- **Chemin des Vignes** : Mise en accessibilité PMR ponctuelle.
- **Village du Pré** : Réfection de voies piétonnes avec réaménagement ponctuel des trottoirs pour permettre une meilleure accessibilité.

CAMBON D'ALBI

- **Place et rue de la Mairie** : Aménagements de cheminements et voies de circulation dans le centre-bourg, pour faciliter les accessibilités.

CARLUS

- **Lotissement du Petit Parc** : Aménagements de la voirie et des abords : réfection complète de la chaussée et des trottoirs.

PUYGOUZON

- **Chemin de Bramevaques** : Aménagements de trottoirs pour cheminements piétons.

SALIES

- **Chemin des Mondets** : Création d'un cheminement piéton avec mise aux normes des trottoirs.

SAINT-JUERY

- **Rue Jean-Paul Sartre** : Mise en accessibilité d'un passage piéton.
- **Rue du Saut du Sabo** : Mise en profil urbain et création d'un cheminement doux du pont au giratoire inclus avec mise aux normes d'accessibilité des trottoirs.
- **Côte des Brus** : Réfection des revêtements de trottoirs avec mise aux normes PMR.
- **Rue Alphonse Pacifique** : aménagements avec création d'un cheminement PMR, d'une place PMR à proximité du centre médical.

FEUX TRICOLORES – SIGNALISATION SONORE

La voirie du territoire de la ville d'Albi est équipée de 17 carrefours à feux.

Il convient d'équiper les feux tricolores de circulation par des dispositifs destinés aux personnes malvoyantes. Deux techniques sont possibles pour délivrer l'information : la répétition tactile (l'utilisateur détecte une vibration ou une rotation avec sa main) ou la répétition sonore déclenchée par une télécommande (ou par une application smartphone).

La collectivité a retenu il y a plusieurs années, en concertation avec deux associations de déficients visuels (Cecinet et Voir Ensemble), un dispositif sonore associé aux feux de circulation permettant d'assurer la sécurité de ces personnes lors de la traversée de la voie publique.

Un émetteur d'activation des répétitions sonores se déclenche à l'aide d'une télécommande. Sur appel de la télécommande, le système délivre un message sonore indiquant la couleur du feu piéton et le nom de la rue à traverser. Les feux de circulation sont équipés d'une balise sonore anti-vandalisme.

Le matériel d'activation est mis à disposition gratuitement des personnes malvoyantes par le CCAS d'Albi après signature d'une convention.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois assure la maintenance/réparation des feux et de ces dispositifs.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics, la communauté d'agglomération a lancé un programme d'extension du déploiement de tels modules sonores. Ce déploiement s'est terminé fin décembre 2023.

Ainsi, les carrefours de tous les feux tricolores du territoire de la commune d'Albi sont équipés :

- Carrefour rue Dembourg / rte de Cordes
- Carrefour av Albert Thomas / Bd Lannes
- Carrefour av Albert Thomas / rue de l'Escapadou
- Carrefour de la Madeleine
- Carrefour Lice Pompidou / rue Émile Grand
- Feux Lice Pompidou / place du Vigan
- Feux Lice Pompidou / Petit Théâtre
- Carrefour av Gambetta / bd Carnot
- Carrefour av Gambetta / bd Foch
- Carrefour av Gambetta / rue Frédéric Mistral

- Carrefour av Franchet d'Esperey / rue F. Mistral
- Carrefour Av Verdier / rue de la Poudrière
- Carrefour av du Colonel Teyssier / Rue de Montebello
- Carrefour av du Colonel Teyssier / rue de Bitche
- Carrefour av de Lattre de Tassigny / bd Valmy
- Carrefour rue de la Mouline / rue Branly
- Av de St Juéry / rue Francisco Goya

Cependant quelques traversées piétonnes font exception du fait d'une incompatibilité sur le terrain :

- Feux Lice Pompidou / Théâtre des Lices : traversée av du Colonel Teyssier (conflit avec voie bus)
- Feux Lice Pompidou / Théâtre des Lices : traversée R Savary côté parking J. Jaurès (conflit avec voie bus)
- Carrefour av Gambetta / bd Foch : traversée bd Foch au niveau du parc (conflit entre 2 voies)

2 – Bilan des travaux 2023 de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communautaires

Tous les travaux prévus dans L'AD'AP, qui concernent les bâtiments, ont été réalisés sur 4 ans (2016, 2017, 2018 et 2019).

Il ne reste que l'ascenseur extérieur à la médiathèque Pierre Almaric (travaux en cours, démarrés en début d'année 2024).

3 – Bilan des actions réalisées en 2023 pour les transports urbains en faveur de l'accessibilité

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est l'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

Elle a poursuivi ses investissements et assuré une offre de service en faveur des personnes à mobilité réduite :

Renouvellement des bus

Le parc de la régie des transports urbains se compose de 34 bus, 3 véhicules de transports à la demande (TAD) et 3 véhicules de transports pour personnes à mobilité réduite (TPMR).

En 2023, 3 bus standards ont été livrés (dont 1 électrique) et 2 ont été commandés.

Tous les autobus sont équipés de **rampe PMR**.

Système d'information voyageurs

Un système d'aide à l'exploitation équipe l'ensemble des véhicules.

Tous les bus sont équipés de l'**annonce sonore et du dispositif visuel**. Le passager est informé visuellement (bandeau lumineux) et par haut-parleur : arrêt, ligne, destination, prochain arrêt, temps de parcours.

15 **bornes d'information voyageurs** au sol sont installées sur les arrêts les plus fréquentés. Ce dispositif permet d'informer l'usager en temps réel du prochain passage des bus, du retard éventuel et toute information relative à l'état du réseau. Les arrêts équipés : Place Jean-Jaurès, Lices Pompidou, Hôpital, Parking du Séquestre, Gare d'Albi-ville, Ecole des Mines, parking Caussels, Mazars, Andrieu et Sainte-Cécile.

Les bus sont équipés d'**écrans d'informations** installés à l'intérieur des véhicules. Ils permettent de suivre son parcours, d'afficher des informations sur le réseau de bus et de la communication institutionnelle.

Le **site internet et l'application libéA** mobilités intègre le réseau des transports urbains de l'Agglomération. Il permet de connaître son temps d'attente à l'arrêt de bus et de préparer son déplacement quelle que soit sa position sur l'agglomération : arrêt de bus le plus proche, ligne(s) de bus à emprunter, horaires de passage, temps de parcours.

Le service d'**alertes SMS** gratuit compte désormais plus de 1500 abonnés. Ce service permet aux usagers d'être informés de toute perturbation sur la ou les lignes de bus qu'ils ont pour habitude d'emprunter.

Accessibilité des arrêts de bus des lignes urbaines

Sur le territoire des 16 communes de l'agglomération, on recense :

Réseau 2023/2024	Nombre de points d'arrêts	Arrêts « prioritaires »
	330	162
Dont accessibles en autonomie	162 (49%)	129 (80%)
Dont accessibles avec accompagnement	90 (27%)	16 (10%)
Dont non accessibles	78 (24%)	17 (10%)

⁽¹⁾ La réglementation prévoit la mise en conformité des arrêts prioritaires :

- 1°/ situés sur une ligne structurante d'un réseau de transport public urbain ;
- 2°/ desservis par au moins deux lignes de transport public ;
- 3°/ constituant un pôle d'échanges ;
- 4°/ situés dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.

Il reste donc 33 points d'arrêt à mettre en conformité.

Service TPMR

Le service TPMR fonctionne du lundi au samedi de 8h00 à 18h30. Il est assuré par 3 véhicules spécialement aménagés. Plus de 150 adhérents réguliers bénéficient de ce service de porte à porte qui a réalisé plus de 8500 voyages en 2023.

